Réunion du Conseil Municipal de Saint Joseph de Rivière (Isère)

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le 10 avril 2025 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marylène GUIJARRO, Maire.

Date de la convocation
 Nombre de conseillers en exercice
 Nombre de conseillers présents
 11

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

ABSENT: MAIRE Steve

POUVOIRS: Florence LAPIERRE donne pouvoir à Stéphanie FRANCILLON, Pierre-Henri SCHERRER donne pouvoir à Marylène GUIJARRO, Emmanuel SIRAND-PUGNET donne pouvoir à Roger JOURNET

Ouverture de la séance à 20h30 par Madame le Maire.

Arrivée de Alexandra KRAUT à 20h40.

Désignation du secrétaire de séance : Roger JOURNET

Ordre du jour de la séance

- Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
- > Délibérations :
 - Adoption du compte de gestion de l'exercice 2024 budget général
 - Compte administratif de l'exercice 2024 budget général
 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024- budget général
 - Vote des taux des trois taxes locales année 2025
 - Adoption du budget primitif 2025 budget général
 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes— année 2025
 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à une association année 2025
 - Compte de gestion 2024 budget eau et assainissement
 - Compte administratif de l'exercice 2024 budget eau et assainissement
 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 budget eau et assainissement
 - Attribution d'une subvention du budget de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement - année 2025
 - · Adoption du budget primitif 2025 budget eau et assainissement
 - Gestion forêt communale, coupes de bois, exercice 2025

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 13 voix.

Compte rendu des délibérations

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 10	Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants: 13	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

<u>PRESENTS</u>: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise.

POUVOIRS: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENTS: KRAUT Alexandra, MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

1- DÉLIBÉRATION N°10/2025

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte de gestion 2024 fourni par le comptable du Trésor, **Approuve** à l'unanimité le compte de gestion 2024.

	NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
		le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
	En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
İ	Présents : 11	Shanti BOUCHEZ, Adjointe aux finances.
	Votants : 12	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

2- <u>DÉLIBÉRATION N°11/2025</u> COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET GENERAL.

Le Conseil Municipal.

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte de gestion voté en séance,

examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT CUMULE	
	1 116 876.48 €
Dépenses – année N	
Recettes – année N	<u>1 310 715.06 €</u>
excédent de clôture – année N	193 838.58 €
report excédent – N-1	<u>457 756.34 €</u>
Solde section de fonctionnement	651 594.92 €
INVESTISSEMENT CUMULE	
Dépenses – année N	423 719.34 €
Recettes – année N	364 141.47 €
Déficit de clôture – année N	- 59 577.87 €
Report déficit – année N-1	<u>- 43 167.23 €</u>
total	- 102 745.10 €
solde RAR	<u>-142 298.56 €</u>
Solde section d'investissement	<u>-245 043.66 €</u>
besoin de financement	245 043.66 €
résultat global	406 551.26 €
(solde fonctionnement - besoin de financement)	

hors de la présence de Marylène GUIJARRO, Maire,

approuve par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION (Alexandra KRAUT) le compte administratif 2024.

NOMBRE DE	CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
		le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice :	15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11		Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants : 14		Date de la convocation : le 04 avril 2025.

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

3- <u>DÉLIBÉRATION N°12/2025</u>

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024-BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au compte de gestion 2024 et au compte administratif 2024 du budget général,

considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 193 838,58 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 457 756,34 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 651 594,92 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement --102 745.10 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

--142 298.56 €

Besoin de financement F

=D+E - 245 043.66 €

AFFECTATION = C

=G+H 651 594.92 €

considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F

245 043.66 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

406 551.26 €

4- <u>DÉLIBÉRATION N°13/2025</u> VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES – ANNÉE 2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'article L2331-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état n°1259, portant notification des bases nettes prévisionnelles d'imposition des trois taxes directes locales, pour l'année 2025,

Vu la présentation du budget général faite par le Maire,

Décide par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Shanti BOUCHEZ, Emmanuel SIRAND-PUGNET) de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19,98 %

- Taxe foncière (bâti): 41,54 %

- Taxe foncière (non bâti): 78,96 %

5- <u>DÉLIBÉRATION N°14/2025</u> ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2311-1 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au compte de gestion 2024, au compte administratif 2024, et à l'affectation du résultat, Vu la présentation du budget général faite par le Maire,

Vote chapitre par chapitre,

et adopte à l'unanimité le budget primitif 2025, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	
dépenses	1 660 241.32€
recettes	1 660 241.32€
INVESTISSEMENT	
dépenses	511 941.28€
recettes	511 941.28€

Martine MACHON fait remarquer que le résultat s'amenuise petit à petit, une dotation forfaitaire a baissé. Elle appelle à la prudence.

6- <u>DÉLIBÉRATION N°15/2025</u> ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES- ANNÉE 2025

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE
Echo Alpin	750.00€
Jeunes Sapeurs-pompiers	200.00€
Comité des Fêtes	4000.00€
Association VTT Chartreuse	1000.00€
AFR	1500.00€
Sac à jouets : ALSH juillet 2024	5000.00€
Sou des écoles	500.00€
Coopérative scolaire : classe découverte + projets divers	5645.00€
Association Sportive Rivièroise	2180.00€
Don du sang	150.00€
FNACA	150.00€
Le Souvenir Français	100.00€
La Truite des Fontaines	2000.00€
Passion bois	2000.00€
ADDIVE	250.00€

Le Conseil Municipal, après avoir voté ligne par ligne,

Décide par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Shanti BOUCHEZ) d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations et organismes ci-dessus, **Valide** les montants et autorise le versement des subventions 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11	Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants : 13	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

<u>PRESENTS</u>: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

7- DÉLIBÉRATION N°16/2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Á UNE ASSOCIATION – ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE
UNRPA : Club des Etangs	600.00€

Décide par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Shanti BOUCHEZ) d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Club des Étangs ». **Valide** le montant et autorise le versement de la subvention 2025.

Florence LAPIERRE n'ayant pas participé au vote.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11	Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants : 14	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

<u>PRESENTS</u>: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

8- DÉLIBÉRATION N°17/2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Á UNE ASSOCIATION – ANNÉE 2025

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE
Accueillir ensemble en Chartreuse	500.00€

Le Conseil Municipal,

Décide par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Shanti BOUCHEZ, Alexandra KRAUT), d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ci-dessus nommée ;

Valide le montant et autorise le versement de la subvention 2025.

9- DÉLIBÉRATION N°18/2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Á UNE ASSOCIATION – ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE
Radio Couleur Chartreuse	500.00€

Décide par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Alexandra KRAUT) et 1 ABSTENTION (Shanti BOUCHEZ) d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association cidessus nommée.

Valide le montant et autorise le versement de la subvention 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11	Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants : 13	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

<u>PRESENTS</u>: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

10- DÉLIBÉRATION N°19/2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Á UNE ASSOCIATION – ANNÉE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT ALLOUE				
Air et Temps		500.00€			

Décide par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Shanti BOUCHEZ) d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ci-dessus nommée.

Valide le montant et autorise le versement de la subvention 2025.

Michel BENEZETH n'ayant pas participé au vote.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11	Marylène GUIJARRO, Maire.
Votants : 14	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT : MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

11- <u>DÉLIBÉRATION N°20/2025</u>

COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le compte de gestion 2024 fourni par le comptable du Trésor, **Approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2024.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de
Présents : 11	Shanti BOUCHEZ, Adjointe aux finances.
Votants : 12	Date de la convocation : le 04 avril 2025.

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

12- <u>DÉLIBÉRATION N°21/2025</u>

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2024 voté séance tenante,

examine le compte administratif 2024 du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

EXPLOITATION CUMULE	
Dépenses – année N	182 554.40 €
Recettes – année N	204 653.37 €
Excédent de clôture – année N	22 098.97 €
report excédent – N-1	38 179.46 €
Solde section de fonctionnement	60 278.43 €
INVESTISSEMENT CUMULE	
Dépenses – année N	105 855.38 €
Recettes – année N	<u>101 370.79 €</u>
Déficit de clôture – année N	- 4 484.59 €
Report excédent – année N-1	<u>24 246.59 €</u>
Total	19 762.00 €
Solde RAR	<u>- 3 703.42 €</u>
Solde section d'investissement	16 058.58€
Besoin de financement	0.00 €
Résultat global	60 278.43 €
(solde fonctionnement - besoin de financement)	

hors de la présence de Marylène GUIJARRO, Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

NOMBRE DE CONSEILLERS	Le 10 avril 2025, à 20h30,					
	le Conseil Municipal de la commune de ST JOSEPH DE RIVIERE					
En exercice : 15	s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de					
Présents : 11	Marylène GUIJARRO, Maire.					
Votants : 14	Date de la convocation : le 04 avril 2025.					

PRESENTS: AYMOZ-BRESSOT Isabelle, BENEZETH Michel, BOUCHEZ Shanti, COMINOTTO Christelle, FRANCILLON Stéphanie, GUIJARRO Marylène, JACQUOT Johann, JOURNET Roger, KRAUT Alexandra, MACHON Martine, ROUZAUD Françoise,

<u>POUVOIRS</u>: LAPIERRE Florence donne pouvoir à FRANCILLON Stéphanie, SCHERRER Pierre-Henri donne pouvoir à GUIJARRO Marylène, SIRAND-PUGNET Emmanuel donne pouvoir à JOURNET Roger.

ABSENT: MAIRE Steve

SECRETAIRE: JOURNET Roger

13- DÉLIBÉRATION N°22/2025

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au compte de gestion et au compte administratif du budget eau et assainissement 2024,

considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>a.</u> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

22 098.97 € 38 179.46 €

b. Résultats antérieurs de l'exercice

D 002 du compte administratif (si déficit)

R 002 du compte administratif (si excédent)

Résultat à affecter : c = a + b.

60 278.43 €

(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

d. Solde d'exécution cumulé d'investissement

19 762.00€

e. Solde des restes à réaliser d'investissement

- 3 703,42 €

Besoin de financement

0.00€

AFFECTATION = c

60 278.43 €

considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

<u>décide à l'unanimité</u> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)

0.00 €

3) Report en exploitation R 002

60 278.43 €

14- DÉLIBÉRATION N°23/2025

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2025

Le Conseil Municipal.

Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune compte moins de 3000 habitants,

Considérant que dans ce cas précis le budget de l'eau et de l'assainissement peut être subventionné sans condition particulière par le budget de la commune,

Décide à <u>l'unanimité</u> d'attribuer une subvention de 20 000€ du budget de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement.

15- <u>DÉLIBÉRATION N°24/2025</u> ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-1 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délibérations prises, séance tenante, relatives au compte de gestion 2024, au compte administratif 2024 et à l'affectation des résultats du budget eau et assainissement,

vote chapitre par chapitre,

et adopte <u>à l'unanimité</u> le budget primitif 2025, eau et assainissement, qui s'équilibre comme suit :

EXPLOITATION	"
dépenses	248 285.38€
recettes	248 285.38€
INVESTISSEMENT	
dépenses	155 905.84€
recettes	155 905.84€

16- <u>DÉLIBÉRATION N°25/2025</u> GESTION FORET COMMUNALE, COUPE DE BOIS EXERCICE 2025

Mme la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. PAPON P. de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité :

- 1 Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- 2 Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE:

				mé	Je ant	osée F²	lécidée priétaire³	Proposition de mode de					Mode de	
		oe	∏ (C)					commercialisation par l'ONF					commerc	
υ		coupe	ésu e à	اً عَالَىٰ ا	N	even me me me me me me	iets	Ven	Vente avec \		Vente de gré			ialisation
	e		prés prés ble (ace courina) pré gen gen		prop 'ON	roposée ONF ² décidée décidée	mise en			à gré		Déli-	_	
	Figure d m		Se l	$\sigma = -$		concurrence			négociée		vran	décision		
	Ω.	ype	ur alis	Sul	Anne améi	Année par	ınée Ie pr	Bloc	Bloc	11	Contra	Autr	ce	de la
		Ţ	/oluı réal		A ar	۸n۱	Ar par	sur	façon	P	t d'	e gré		commun
						,	Ω	pied	né	1	appro	à gré		е
	G	IRR	150	4.74	2026	2026		Χ						
	Н	IRR	380	8.29	2026	2026		Χ						

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L 214-5 du CF)

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles G et

La séance est levée à 21h20.

Signatures:

Marylène GUIJARRO, Maire et Présidente de séance

Roger JOURNET, secrétaire de séance

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ¿ AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

